
Adresse du comité révolutionnaire de Niort (Deux-Sèvres) qui engage les représentants du peuple à conduire à l'échafaud les valets et complices du moderne Catilina, en annexe de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité révolutionnaire de Niort (Deux-Sèvres) qui engage les représentants du peuple à conduire à l'échafaud les valets et complices du moderne Catilina, en annexe de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 549;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23265_t1_0549_0000_6

Fichier pdf généré le 09/07/2021

BERTRAND (député suppléant à la Convention nationale) (1).

Insertion au bulletin (2)

64

[*Le conseil g^{al} de la comm. de Mayenne (3), à la Conv.; Mayenne, 12 therm. II*] (4)

Citoyens représentants, des monstres vouloient égorger les pères de la patrie ! Les scélérats, après avoir exécutté cet infernal forfait, se promettoient de nous rendre à l'esclavage ! Mais le bon génie qui veille sur les belles destinées de la République, vous a fait déjouer cet horrible complot. Le nouveau Catalina et ses complices ont reçus la peine due à leur crime. Ils ne sont plus ! Grâce immortelles vous soient rendues ! Nos cœurs, qui furent toujours à vous, répètent avec enthousiasme : vive à jamais la Convention nationale, mort aux tirans !

SIRENE (*agent nat. provis.*), BOUROIN (*notable*), COTTEREAU (*notable*), VOILLE (*off. mun.*), VIEL-DEPRES (*off. mun.*), M. TESSIER (*notable*), QUINTON (*maire*), COULLON (*notable*), CHERBONNEL (*notable*), LE ROY, dit GERBOEIL (*notable*), MEVRINAIS (*off. mun.*), AUBIN (*notable*), COUSSE DUBOURG (*notable*), EGASSEAY (*notable*), EGASSEAY (*notable*), HASARD (*notable*), SILARDIERE (*notable*), PELTIER (*notable*), CARE Noël (*notable*), L. BARRE-DUVOYNES (*secrét.*) [et deux signatures illisibles].

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

65

[*Le c. révol. de Niort (6), à la Conv.; Niort, 20 therm. II*] (7)

Représentans,

La République vous doit encor une foix son existence. Quelques instans de plus, le féroce Robespierre régnait sur nos cadavres. Grâce à notre énergie, un seul jour a suffi pour faire évan[ou]ir les projets sanguinaires, formés depuis longtems au sein du crime et du silence. Un seul jour a vu renverser cette puissance dictatoriale que la terreur avait créé à l'ambition et à l'orgueil, et le tyran a expié par une mort trop douce les nombreux forfaits qu'il avait commis.

Représentans, vous n'avez point assez fait pour la liberté, si les adulateurs, les valets et les complices du moderne Catilina ne sont pas

sévèrement recherchés et punis. Les hommes vils qui eurent la bassesse de prendre part à ses crimes en servant lâchement ses passions liberticides, doivent également partager la honte de son supplice : la patrie les rejette de son sein; le sang du peuple crie vengeance et la justice les attend à l'échafaud. S. et F.

DUGRIL (*présid.*), BROSSIER (*secrét.*), BOUTINEAU fils, LACHAMBRE jeune, LE COMTE, DESMIER, MATHIEU GAROT, B. AVERTI, Jacques BARRE, Mariauth PHILIPPAIN fils.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

66

[*La société montagnarde et régénérée des amis de la consti[tu]tion de 1790, séante à Jean-Jacques Rousseau, à la Conv.; Jean-Jacques Rousseau, 13 therm. II*] (2)

Législateurs,

Le moment où l'univers retentit du bruit des armes triomphantes des François semble devoir réveiller l'amour-propre de toutes les communes de la République; et, tandis que chacune de ses armées se dispute le plus éclatant triomphe, chaque commune ambitionne la gloire d'avoir le mieux servi la cause de la liberté. Toutes n'ont pas des droits égaux à la reconnoissance nationale; c'est aux législateurs à en déterminer l'étendue; c'est leur jugement qui assignera à chacune d'entr'elles son rang dans l'histoire.

L'attention des représentants du peuple se fixera sans doute un instant sur une commune dont le nom peut figurer à côté de celles qui se sont le mieux prononcées dans la révolution; qui n'a point attendu, pour le faire, l'issue des événements politiques, mais, au contraire, qui a sçu se prémunir contre la contagion funeste de l'exemple.

Tels sont les titres avec lesquels la commune de Jean-Jacques Rousseau (ci-devant Saint-Esprit) vous expose aujourd'hui, citoyens représentants, le tableau politique de sa conduite; elle en aura obtenu le prix si vous pensés qu'elle ait satisfait à ses devoirs.

Ils semblent avoir des droits à cette glorieuse récompense, les Montagnards au milieu desquels Monestier (du Puy-de-Dôme), Baudot, Ysabeau furent accueillis avec ce respect et cet intérêt touchant, que la majesté de la représentation nationale commande. Elle étoit honorée, parmi nous, à l'époque où des hommes pervers ou insensés avoient ailleurs l'audace criminelle de lui insulter. C'est que le souffle empesté du fédéralisme n'a point pénétré jusqu'à nous; c'est qu'ici nous étions ennemis des rois avant le 10 août 1792; nous avions en horreur les factions avant la mémorable époque du 31 mai; c'est

(1) Louis-Jacques-François de Paule Bertrand, 4^e suppléant de l'Oise.

(2) Mention marginale datée du 25 thermidor.

(3) Mayenne.

(4) C 313, pl. 1249, p. 51. Mentionné par Bⁱⁿ, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl.); *J. Fr.*, n^o 687.

(5) Mention marginale du 25 thermidor, signée P. Barras.

(6) Deux-Sèvres.

(7) C 313, pl. 1249, p. 54. Mentionné par Bⁱⁿ, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl.).

(1) Mention marginale du 25 thermidor, signée P. Barras. Voir aussi, ci-dessus, n^o 1^o, l'adresse du conseil g^{al} de la même commune.

(2) C 311, pl. 1234, p. 15, 16; Bⁱⁿ, 30 therm. (2^e suppl.); *Débats*, n^o 691, 436; *Moniteur* (réimpr.), XXI, 480; *Ann. patr.*, n^o DLXXXIX; *J. Sablier*, n^o 1496 (le journal précise que l'adresse a été présentée par Monestier); *J. Mont.*, n^o 105.